



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Nombre de conseillers
en exercice : 30
Présents : 26
Pouvoirs : 2
Votants : 28
Pour : 28
Contre : 0
Abstentions : 0

Le neuf novembre deux mille vingt-trois, à 20 heures 00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de BERNAT Georges (CCVAI), en session ordinaire.

Date de convocation : 03 novembre 2023

PRESENTS :

BERNAT Georges (CCVAI) BOUTTET Ludovic (CCVAI) BRAY Christian (CCVAI) BRUSQ Frédéric (CCVAI) CHAVANNE Pascale (CCVAI) CLEMENT Françoise (CCVAI) DAVAL Marius (CCVAI) FLEURY Maxime (CCVAI) GERY Françoise (CCVAI) GOFFOZ Alain (CCVAI) GUILLOT Lucien (CCVAI) MANGAVEL Philippe (CCVAI) MATHELIN Sandra (CCVAI) MAYERE Dominique (CCVAI) MIGNERY Dominique (CCVAI) MURON Marie-Christine (CCVAI) PALLANCHE Brigitte (CCVAI) PERROTON Sébastien (CCVAI) PETITBOUT Paul (CCVAI) PRADIER Bruno (CCVAI) ROZANSKI Sigismond (CCVAI) RAYMOND Jean-Claude (CCVAI) SAPEY Emmanuel (CCVAI) SIMON Frédéric (CCVAI) CLERMONT Joël (CCVAI) REBOUX Alain (CCVAI)

ABSENTS :

FAVREAU Gilles (CCVAI) - FRAISE Dominique (CCVAI)

POUVOIRS :

CHERBLAND Henri (CCVAI) représenté par REBOUX Alain (CCVAI) - DEGOUTTE Vincent (CCVAI) représenté par PETITBOUT Paul (CCVAI)

SECRETARE DE SEANCE :

CLEMENT Françoise (CCVAI)



Préfecture

Date de reception de l'AR: 14/11/2023

042-244200614-DE2023_0911_07-DE

OBJET : Création d'un emploi permanent à temps non complet d'aide cuisine

Le Président rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Vu l'avis du Comité technique du 06 octobre 2023

Considérant que les besoins du service nécessitent la création d'un emploi permanent d'aide cuisine à temps non complet (15h)

Le Président propose à l'assemblée,

1. La création d'un emploi permanent d'aide cuisine à temps non complet (15h par semaine)
2. À ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire ou le cas échéant par un contractuel appartenant au cadre d'emplois des agents techniques polyvalents catégorie C
3. L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes :
 - Transformation de matières premières et production culinaire
 - Entretien des locaux et du matériel de production
4. La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et ou représentés :

Article 1 : APPROUVE la création au tableau des effectifs d'un emploi permanent d'aide cuisine à temps non complet à raison de 15 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} novembre 2023,

Article 2 : DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

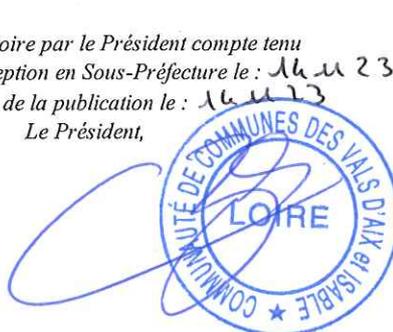
Article 3 : AUTORISE le Président à signer tout document relatif à ce recrutement

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
A Saint-Germain Laval, le 09/11/2023

Le Président,
BERNAT Georges (CCVAI)

Le secrétaire de séance,
CLEMENT Françoise (CCVAI)

*Certifié exécutoire par le Président compte tenu
de la réception en Sous-Préfecture le : 14/11/23
et de la publication le : 14/11/23*
Le Président,



Préfecture
Date de réception de l'AR: 14/11/2023
042-244200614-DE2023_0911_07-DE